

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 7 septembre 2021 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussièrès
M. Paul Audet	M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Daniel Talbot. Mme Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2021-09-245 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2021-09-246 Adoption de l'ordre du jour du 7 septembre 2021

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 7 septembre 2021
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 9 août 2021
Résolution: Adoption du procès-verbal du 9 août 2021
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 30 août 2021
Résolution: Adoption du procès-verbal du 30 août 2021 (séance extraordinaire)

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Reprise du calcul des intérêts
Suivi : Mandat de bornage Chemin Giroux
Informations : élections municipales

Sécurité publique et civile

Suivi : Feux d'artifice

Transport routier et voirie locale

Travaux sur une section du Chemin Giroux
Travaux au Rang B-et-C
Mandat à un ingénieur : Plans et devis ponceaux de traverses
Résolution : Déneigement de la cour de l'édifice municipal
Informations : déneigement chemin Baie-Sauvage

Hygiène du milieu

Contrat cueillette et transport de la récupération
Contrat cueillette et transport du compost
Appel d'offres : contrat d'ordures

Urbanisme, environnement et aménagement du territoire

Accusé réception : lettre de M. Michel Morissette
Accusé réception : Lettre de M. Richard Côté

Loisirs, culture et édifice communautaire

Informations : Activité œuvre collective
Réparation de la ligne d'eau entre le garage et l'édifice municipal
Résolution : Paiement des comptes du 10 août au 7 septembre 2021
Questions des élus et employés
Questions des contribuables

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2021-09-247 Dispense de lecture du procès-verbal du 9 août 2021

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021, puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2021-09-248 Adoption du procès-verbal du 9 août 2021

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021.

Adoptée.

2021-09-249 Dispense de lecture du procès-verbal du 30 août 2021

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2021 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2021-09-250 Adoption du procès-verbal du 30 août 2021

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2021.

Adoptée.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2021-09-251 Reprise du calcul des intérêts

Attendu que par la résolution 2021-01-12 adoptée lors de la réunion des élus le 11 janvier 2021, le calcul des intérêts sur les comptes était suspendu;

Bien que l'état d'urgence soit encore en vigueur, le conseil est en droit de décider que le calcul des intérêts sur les comptes soit repris, puisque malgré

la pandémie, l'économie a repris, permettant ainsi le retour au travail pour la majorité des contribuables.

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que le calcul des intérêts soit réintégré à compter du 8 septembre 2021, au taux de 8% l'an, tel que décrété par l'article 11 du règlement de taxation numéro 247-2020.

Adoptée.

2021-09-252 Plainte à la syndique de l'ordre des arpenteurs-géomètres

Attendu qu'afin de mettre fin au litige opposant Ferme Rémavie et la Municipalité de Sainte-Praxède relativement à l'emplacement de la limite séparative entre une section du Chemin Giroux et la propriété de Ferme Rémavie, les parties ont convenu de s'engager dans un processus en bornage judiciaire;

Attendu que les parties, par une entente commune, ont désigné l'arpenteur-géomètre Yves Drolet afin de procéder aux démarches visant à obtenir les limites de la section du Chemin Giroux qui est en litige;

Attendu que les parties, accompagnées de leur avocat respectif, se sont rendus sur le chemin en question, en présence de l'arpenteur-géomètre Yves Drolet, pour exprimer leurs prétentions en juillet 2017;

Attendu que l'audition de ce bornage a eu lieu au Palais de Justice de Thetford Mines, le 2 novembre 2018;

Attendu que l'arpenteur-géomètre Drolet avait avisé verbalement les représentants de la Municipalité que son rapport devrait être déposé au mois de mars suivant;

Attendu que depuis l'été 2019, l'avocate de la Municipalité, Me Anne-Marie Lessard, a transmis de nombreux courriels à l'arpenteur-géomètre afin de connaître les développements de cette affaire et que toutes ces correspondances sont demeurées sans réponse;

Attendu qu'une lettre datée du 20 juillet 2020, signée par l'avocate de la Municipalité, a été transmise par courriel indiquant plus particulièrement à l'arpenteur-géomètre que la Municipalité devait entreprendre des travaux de voirie sur ce chemin et qu'il était pertinent d'obtenir son rapport afin d'exécuter les travaux sur la propriété municipale. Ce courriel n'a eu aucun écho de la part du professionnel;

Attendu qu'en mars 2021, la directrice générale de la Municipalité a communiqué verbalement avec l'arpenteur-géomètre et que ce dernier lui a mentionné qu'il n'avait pas encore débuté la confection de son rapport;

Attendu que les élus municipaux jugent avoir été amplement patients, sachant que des travaux sur ce tronçon doivent être exécutés et qu'il est impératif que les conclusions suite à l'audition de novembre 2018 soient connues;

Attendu que le courriel de la directrice générale adressée le 18 août 2021 à l'arpenteur-géomètre Drolet est demeurée sans réponse, le conseil municipal n'a pas d'autre option que se plaindre à la syndique de l'ordre des arpenteurs-géomètres vu le délai exagéré pour la production de ce rapport;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Praxède mandate la directrice générale Mme Josée Vachon pour communiquer avec la syndique de l'ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, Mme Nathalie Massé, afin de l'informer des reproches que la Municipalité formule à l'encontre de l'arpenteur-géomètre M. Yves Drolet, concernant le délai inapproprié de la production de son rapport à la suite de l'audition du 2 novembre 2018 pour le bornage d'une section du Chemin Giroux. Au surplus, M. Drolet n'a pas donné suite aux correspondances qui lui étaient adressées depuis plusieurs mois. Ces manquements sont contraires au code d'éthique de l'ordre professionnel des arpenteurs-géomètres.

Il est convenu de demander à la syndique de l'ordre des arpenteurs-géomètres de nous identifier les recours potentiels afin d'arriver à un résultat pour conclure ce dossier sans nuire au processus débuté depuis juillet 2017. Les élus demandent à la syndique, Mme Massé, de contacter directement l'arpenteur-géomètre Yves Drolet afin de lui donner un ultimatum pour le dépôt de ce rapport.

Adoptée.

Informations élections municipales

La directrice générale agissant comme présidente d'élection, informe les gens présents du processus électoral qui sera enclenché dans les prochains jours, en lien avec le scrutin prévu le 7 novembre 2021.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Suivi : Feux d'artifice

La directrice générale informe les gens présents qu'un communiqué a été préparé par le préventionniste de la MRC des Appalaches afin de rappeler les obligations des contribuables concernant les feux d'artifice, le tout en lien avec le règlement concernant la prévention des incendies portant le numéro 200-2012. Une publicité adaptée à notre localité a été réalisée et envoyée en publipostage à tous les contribuables de la Municipalité. Ce document d'information est également disponible sur la page Facebook et sur le site internet de la Municipalité.

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2021-09-253 Travaux sur une section du Chemin Giroux

Attendu que des interventions sur la section du Chemin Giroux, non-entretenu en hiver, sont nécessaires;

Attendu qu'il y a lieu que les branches des arbres à la limite de l'emprise du chemin soient coupées, afin d'assurer une circulation plus facile en véhicules;

Attendu que le responsable des travaux publics, M. Jeffrey Plourde, procédera à la coupe des branches nuisibles, une fois qu'il aura obtenu l'autorisation des propriétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'autoriser M. Plourde à procéder à la coupe des arbres nuisibles dans une section du Chemin Giroux une fois qu'il aura obtenu les autorisations écrites des propriétaires concernés.

Une fois ce travail effectué, il est résolu d'autoriser l'achat et l'épandage de 4 voyages de gravier 0-2½''.

Adoptée.

2021-09-254 Travaux au Rang B-et-C

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que le conseil octroie un contrat de gré à gré à Excavations Gagnon & Frères pour du reprofilage de fossés d'une section du Rang B-et-C (sur une longueur d'environ 0,8 km, avant l'intersection du Chemin Thibodeau).

Une fois le reprofilage de fossés effectué, ce même entrepreneur procédera à l'épandage et nivelage de gravier 0-1/2'' sur la longueur des travaux.

Un budget de 22 000 \$ est alloué. Ces travaux seront réalisés dans le cadre du programme TECQ.

Adoptée.

2021-09-255 Mandat à un ingénieur

Plans et devis : ponceaux de traverse

Attendu que deux ponceaux de traverse doivent être remplacés;

Attendu qu'afin de procéder aux travaux, il est requis de mandater un ingénieur pour procéder aux relevés, conception des plans, devis pour appel d'offres et surveillance du chantier;

Attendu que les ponceaux de traverse à remplacer sont les suivants :

- ponceau de traverse du Rang B-et-C, 24 pouces de diamètre, 40 pieds de longueur;
- ponceau de traverse du Chemin Thibodeau, 30 pouces de diamètre, 25 pieds de longueur;

Attendu que les élus municipaux souhaitent obtenir le prix des honoraires d'un ingénieur auprès de trois professionnels;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de demander des soumissions aux trois ingénieurs préalablement identifiés par le conseil afin d'obtenir le montant de leurs honoraires, de façon distincte, pour chacun des ponceaux identifiés ci-haut afin de concevoir les plans et devis, relevés, documents d'appels d'offres, réunion de chantier, surveillance etc.

Le conseil mandate Mme Josée Vachon, directrice générale, pour transmettre les invitations à soumissionner aux ingénieurs préalablement identifiés par le conseil.

Les plans et devis devront être disponibles cet automne. Les travaux seront effectués au printemps 2022, dans le cadre du programme de subvention TECQ.

Adoptée

2021-09-256 Déneigement de la cour de l'édifice municipal

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que le conseil octroie un contrat de gré à gré à Les entreprises Yannik Dubé & fils inc., pour le déneigement de la cour de l'édifice municipal.

Le prix soumis pour la saison 2021-2022 s'élève à 4 500 \$ plus taxes, payable en deux versements, soit le premier en décembre 2021, et le second le 1^{er} mai 2022.

Ce prix comprend également le déneigement des marches menant au bureau municipal, de l'entrée du garage et de la bibliothèque, ainsi que l'accès aux boîtes postales communautaires. Une entente conclue entre les parties décrira plus amplement les travaux à accomplir.

La directrice générale et le maire sont mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir avec l'entrepreneur.

Adoptée.

Informations : déneigement Chemin de la Baie-Sauvage

À la suite d'une demande d'un conseiller municipal, la directrice générale a communiqué avec la Municipalité de Saint-Romain pour s'assurer que l'entente pour le déneigement du Chemin de la Baie Sauvage était toujours en vigueur, malgré le projet d'achat du Chemin de l'Érablière par cette Municipalité. La directrice générale de Saint-Romain m'assure que nous serons avisés à l'avance, si jamais il devait y avoir des changements pour les prochaines saisons hivernales.

HYGIÈNE DU MILIEU

2021-09-257 Contrat cueillette et transport de la récupération 2022

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise TORA pour le service de 26 cueillettes de récupération, s'élevant à 16 236 \$ avant les taxes, pour l'année 2022.

La cueillette de la récupération devra être effectuée de porte à porte pour tous les chemins municipaux où le service est offert, peu importe si ces chemins sont privés ou publics. Cependant, les cueillettes ne sont pas requises pour le Chemin de la Pointe-aux-Cèdres entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril.

Adoptée.

2021-09-258 Contrat cueillette et transport du compost 2022

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise TORA pour le service de 33 cueillettes de compost, s'élevant à 20 196 \$ avant les taxes, pour l'année 2022.

La cueillette du compost devra être effectuée de porte à porte pour tous les chemins municipaux où le service est offert, peu importe si ces chemins sont privés ou publics. Cependant, les cueillettes ne sont pas requises pour le Chemin de la Pointe-aux-Cèdres entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril.

Adoptée.

2021-09-259 Appel d'offres par invitation : cueillette des ordures 2022

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement de mandater la directrice générale à lancer un appel d'offres par invitation auprès des entrepreneurs préalablement désignés par le conseil, pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'année 2022.

Le prix soumis devra comprendre la cueillette porte à porte aux deux semaines, sur tous les chemins où le service est offert, que ces chemins soient publics ou privés.

L'entrepreneur devra également desservir les fermes ou institutions utilisant des conteneurs pour leurs ordures (ex : camping, Parc national de Frontenac).

Au surplus, la soumission devra inclure une cueillette d'objets encombrants en mai 2022 ainsi que le ramassage des sapins de Noël et la fourniture d'un conteneur, de la mi-mai à la mi-octobre, afin d'y recueillir les végétaux.

Adoptée.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2021-09-260 Accusé réception : lettre de M. Michel Morissette

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement que les élus accusent réception d'une lettre signée par M. Michel Morissette et sa famille demandant au conseil municipal de trouver une solution définitive concernant les problématiques soulevées par les signataires de la pétition déposée en juillet dernier quant aux activités du secteur du Chemin Benoît-Giguère;

La correspondance reçue par M. Michel Morissette sera acheminée à Me Anne-Marie Lessard, avocate, pour commentaires et réponse. Me Lessard verra à acheminer sa réponse directement à M. Michel Morissette, par courrier postal. Le contenu de la lettre de Me Lessard devra être approuvé par les membres du conseil municipal avant son envoi.

Adoptée.

2021-09-261 Accusé réception : Lettre de M. Richard Côté

Attendu que par la résolution portant le numéro 2021-08-231, Me Anne-Marie Lessard était mandatée pour répondre au contribuable Richard Côté qui avait adressé une lettre à l'inspecteur Robert Blanchette;

Attendu que Me Lessard a répondu à M. Côté le 24 août 2021;

Attendu que M. Richard Côté adresse une demande de précisions supplémentaires à Me Lessard, par un courriel lui étant adressée le 1^{er} septembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement de confier à Me Anne-Marie Lessard, avocate, le mandat de répondre à M. Richard Côté.

Adoptée.

LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE

Informations : Activité œuvre collective

Les gens présents sont informés de la tenue d'une activité mardi le 21 septembre 2021 à 19 h à la salle communautaire de l'édifice municipal. Il s'agit de la création d'une œuvre collective où tous les résidents de Sainte-Praxède sont invités à y participer.

2021-09-262 Réparation de la ligne d'eau entre le garage et l'édifice municipal

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de mandater le responsable des travaux publics, M. Jeffrey Plourde, à louer la machinerie nécessaire pour localiser la ligne d'eau entre le garage et l'édifice municipal. M. Plourde devra donc obtenir les tarifs horaires de petites machineries qui pourraient convenir pour le type de travaux à réaliser.

En effet, l'absence de pression d'eau dans le garage municipal permet de croire que la ligne d'eau est sans doute écrasée. Il y a lieu de réparer cette conduite. M. Plourde est autorisé à planifier la visite d'un plombier pour procéder à cette réparation. Il est convenu de prendre les mesures nécessaires pour protéger la ligne d'eau.

Adoptée.

2021-09-263 Paiement des comptes du 10 août au 7 septembre 2021

Il est proposé par M. Martin Bussièrès
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 10 août et le 7 septembre 2021, laquelle s'élève à 27 348,39 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.
Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

QUESTIONS DES ÉLUS ET EMPLOYÉS

Suivi de la séance ordinaire du mois d'août 2021

Les gens présents sont informés que l'inspecteur M. Blanchette vérifiera les problèmes soulevés par un contribuable le mois dernier, concernant l'encombrement de certaines propriétés situées au 9^e-et-10^e Rang.

Par ailleurs, suivant le dépôt de la pétition des propriétaires du secteur du Chemin Benoît-Giguère, par laquelle les signataires suggéraient qu'un parc industriel soit érigé à Sainte-Praxède, les élus municipaux informent la représentante du groupe, Mme Andrée Morissette, qu'ils n'ont pas l'intention d'implanter un parc industriel, n'ayant pas de demandes d'entreprises en ce sens.

Finalement, en lien avec la demande formulée par M. Louis Langevin le mois dernier, nous sommes en attente des coûts liés au déplacement d'un poteau électrique situé au 11^e Rang.

Questions des personnes présentes

M. Bernard Salmon se questionne sur les consignes identifiées dans la publicité relative aux feux d'artifice. Il est suggéré à M. Salmon de communiquer directement avec le préventionniste de la MRC, lequel a élaboré le texte de cette publication. De plus, M. Salmon soulève le fait que le MERN n'ait toujours pas transmis d'avis aux propriétaires du Chemin Thibodeau pour les informer de l'interdiction de disposer des végétaux sur la terre du domaine public. Ce contribuable verra à correspondre avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec pour connaître le moment où cet avis sera envoyé aux gens concernés.

M. Vital Grimard émet des commentaires relativement à la grosseur de la pierre épanchée dans le 2^e Rang. En plus de la grosseur importante, le gravier (0-2½'') est très coupant et provoque des crevaisons.

2021-09-264 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h.

Adoptée

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.